

## ADDITIF À L'ÉTUDE D'IMPACT ÉCOLOGIQUE

# Parc photovoltaïque

Département des Landes (40) – Commune de Losse - Lieu-dit « Le Commun »



Dossier établi en Mai 2017 avec le concours des bureaux d'études



4, Rue Jean Le Rond d'Alembert - Bâtiment 5 – 1<sup>er</sup> étage  
81 000 ALBI  
Tel : 05.63.48.10.33 - Fax : 05.63.56.31.60 -  
contact@lartifex.fr



49 rue Camille Claudel  
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX  
Tel : 05.58.74.84.10 - Fax : 05.58.74.84.03 -  
environnement@eten-aquitaine.com

# SOMMAIRE

I. Objet de l'additif .....	3
II. Précisions concernant l'impact sur les « Landes humides atlantiques » .....	3
III. Précisions concernant l'impact sur les stations de Drosera .....	3

## Illustrations

Illustration 1 : Carte des impacts sur les habitats naturels .....	4
Illustration 2 : Évitement des stations de Drosera .....	5

## **I. OBJET DE L'ADDITIF**

---

Suite à l'instruction du dossier d'étude d'impact, quelques précisions sont apportées au dossier suite à la remarque de la DDTM :

*En revanche, l'impact du projet sur l'habitat d'intérêt communautaire « Landes humides atlantiques » et sur les stations de Drosera n'est pas clairement identifié. L'étude d'impact méritera d'être complétée sur ce point. En cas d'impact résiduel, la réglementation sur les espèces protégées devra être mise en œuvre (article L.411-2 du Code de l'environnement).*

## **II. PRÉCISIONS CONCERNANT L'IMPACT SUR LES « LANDES HUMIDES ATLANTIQUES »**

---

Au sein de l'aire d'étude, 0,12 ha de Landes humides atlantiques ont été identifiés (cf. page 41 de l'étude d'impact).

Suite aux mesures d'évitement et de réduction, ce seront 0,11 ha d'impactés (cf. page 61 de l'étude d'impact et pour mémoire la carte page suivante).

Ces zones humides seront en outre compensées sur une surface équivalente (cf. page 61 de l'étude d'impact).

## **III. PRÉCISIONS CONCERNANT L'IMPACT SUR LES STATIONS DE DROSERA**

---

L'ensemble des stations de Drosera est évité (cf. page 53 de l'étude d'impact et feront l'objet d'un balisage préalable (cf. page 54 de l'étude d'impact et pour mémoire la carte page suivante).

Devant l'absence d'impact résiduel, le projet ne nécessite pas la mise en œuvre de la réglementation sur les espèces protégées.

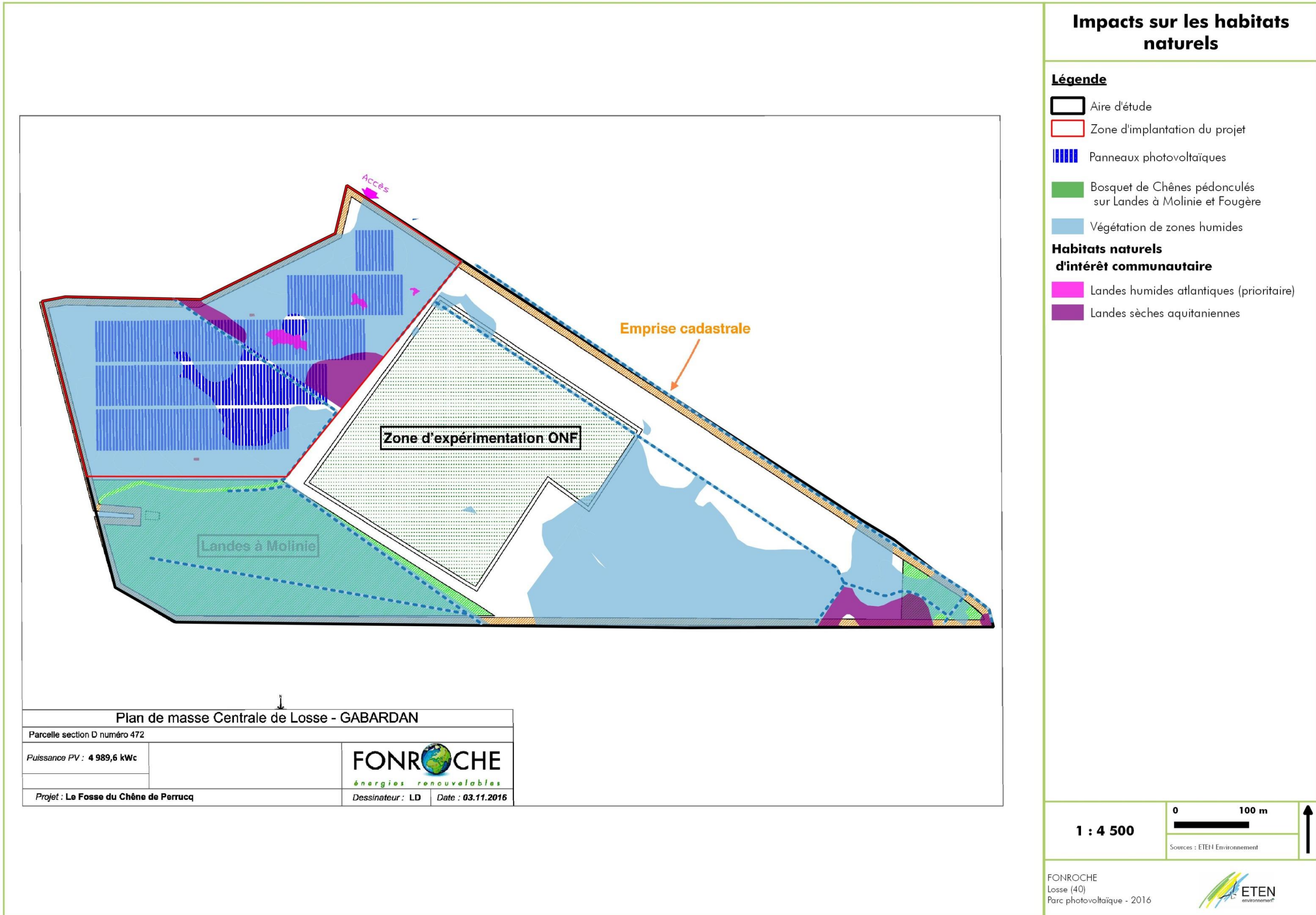


Illustration 1 : Carte des impacts sur les habitats naturels



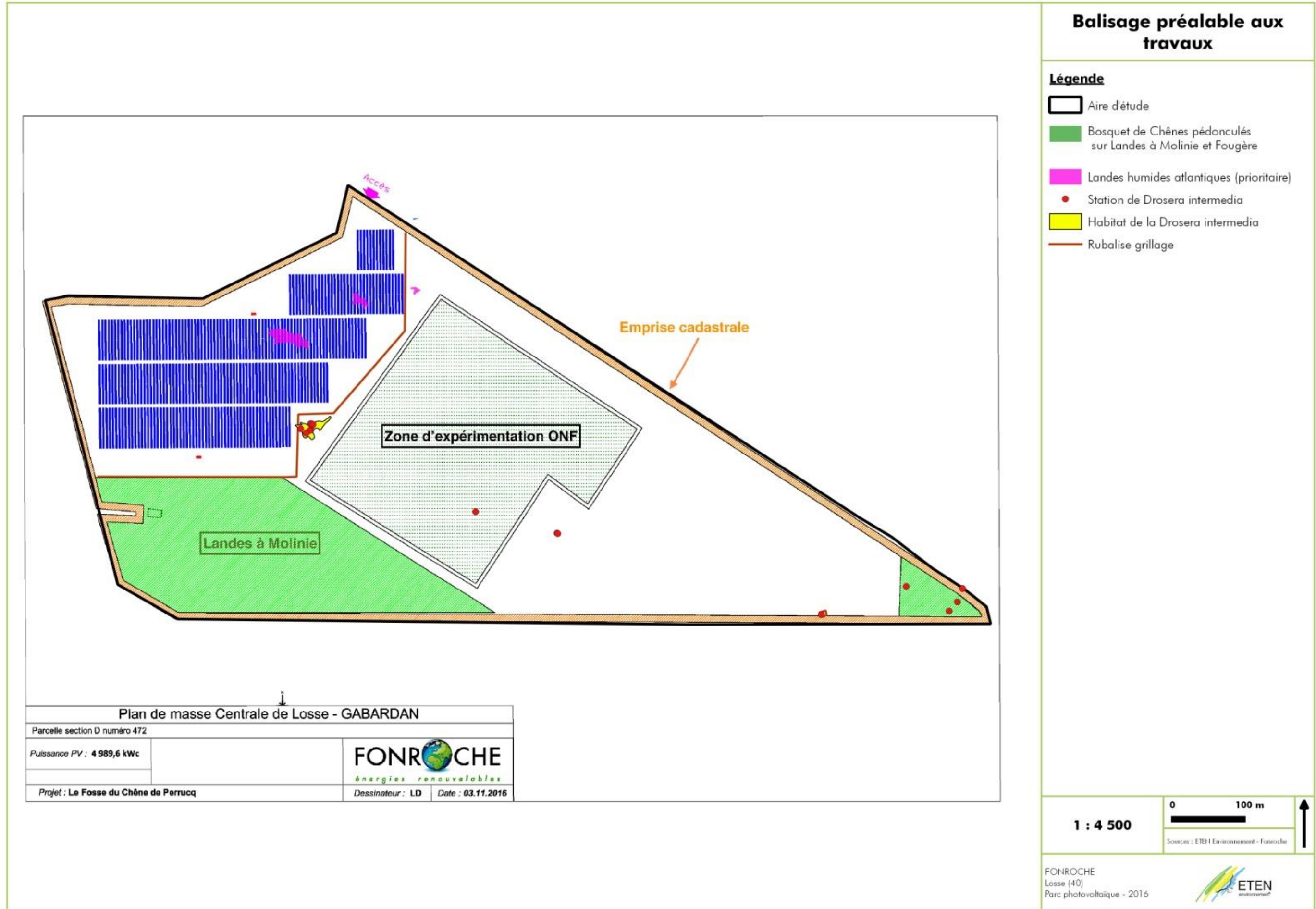


Illustration 2 : Évitement des stations de Drosera



4, rue Jean le Rond d'Alembert  
Bâtiment 5 - 1<sup>er</sup> étage  
81 000 ALBI

Tel : 05.63.48.10.33  
Fax : 05.63.56.31.60

[contact@lartifex.fr](mailto:contact@lartifex.fr)



49 rue Camille Claudel  
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX

Tel : 05.58.74.84.10  
Fax : 05.58.74.84.03

[environnement@eten-aquitaine.com](mailto:environnement@eten-aquitaine.com)  
[www.eten-environnement.com](http://www.eten-environnement.com)